



INDUSTRIE

## **Informations relatives aux procédures de contrôle interne du GROUPE FEDON**

En application des dispositions de l'article de la Loi 225-37 du Code du Commerce français le Président du Conseil d'Administration a établi le présent rapport afin de rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

L'objectif poursuivi à travers la mise en œuvre de ces procédures est de :

- veiller à ce que la gestion, la réalisation des opérations et les comportements du personnel soient conformes aux normes et aux règlements internes de la Société ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent de manière sincère la situation réelle de la Société.

Ce système de contrôle interne se propose également de prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes de la Société et, le cas échéant, de les réprimer, notamment dans les domaines comptable et financier.

- Le Groupe FEDON, très sensible au contrôle interne, a depuis longtemps mis sur pied une gestion des risques et identifié les améliorations à apporter aux procédures.
- Au regard de la fiabilité des états financiers, la maison mère assure un contrôle objectif des éléments financiers également pour les filiales.
- Le contrôle interne ne fournira jamais au management et au Conseil d'Administration la sécurité absolue, mais il permet de limiter considérablement les risques et il aide le Groupe à atteindre les objectifs poursuivis.

Le Groupe est composé du Président du Conseil d'Administration, d'un Vice-président, et d'un Administrateur Délégué, et d'un Directeur pour chaque fonction. Le Président et l'Administrateur Délégué peuvent, à tout moment, remplacer un responsable de fonction au cas où ce dernier se trouverait dans l'impossibilité d'exercer son activité.

Chaque année, le Groupe établit une matrice des risques potentiels auxquels il est exposé -risques opérationnels, financiers et juridiques- encore qu'il ne soit pas possible d'en garantir l'exhaustivité.

Cette matrice est soumise à l'examen des auditeurs externes et la Direction Générale rend compte des mesures prises aux fins de l'élimination ou de la réduction de ces risques.

Le chiffre d'affaires du Groupe Fedon est subdivisé entre grands groupes, fabricants, chaînes de distribution et commerce au détail. La part la plus importante est représentée par les gros clients. Les risques clients sont considérablement limités par les procédures mises en œuvre, telles que l'information commerciale, les informations acquises par l'agent sur le terrain, la gestion des créances.

L'activité des filiales est placée sous la surveillance d'un système d'audit interne.

A part l'activité de production du Groupe, le chiffre d'affaires concerne uniquement les produits finis, exception faite de certaines prestations de services fournies par les sociétés liées, raison pour laquelle il est aisément évaluable.

En ce qui concerne les produits facturés et les procédés industriels de fabrication, le risque de fraude sur les immobilisations et sur le stock est très bas. Pour les stocks, l'inventaire a lieu deux fois par an, ce qui limite les risques de ce côté.

La centralisation de l'utilisation des instruments financiers, pilotée et contrôlée par la maison mère, permet d'assurer un meilleur contrôle de ces instruments et d'éviter qu'ils ne soient utilisés à des fins spéculatives.

L'analyse mensuelle des données économiques et financières permet de limiter les risques et de découvrir rapidement d'éventuelles anomalies. Des contrôles périodiques sont effectués sur les documents dans la filiale.

Le bilan consolidé est dressé par la maison mère après l'analyse du bilan de chaque société et le contrôle de tous les mouvements entre les sociétés.

Afin d'améliorer son contrôle interne, le Groupe Fedon a créé à l'intérieur une équipe de travail, dirigée par l' Administrateur Délégué, qui a pour mission d'orienter le processus de contrôle interne qui se propose les objectifs suivants :

- identifier les risques majeurs et la manière dont ils sont gérés,
- répertorier/recenser toutes les procédures de contrôle interne permettant de circonscrire ces risques ;
- formaliser, documenter, implémenter ces contrôles et en vérifier l'efficacité ;
- former le personnel sur les différentes procédures.

Dans le cadre des procédures liées à l'étude des états financiers, ce groupe de travail se propose :

- d'identifier les facteurs susceptibles d'altérer la qualité des rapports et de créer des contrôles permettant de déterminer ladite qualité ou de l'améliorer ;
- de définir les processus, les transactions et les comptes sur lesquels focaliser l'attention, les types d'erreur qui peuvent se vérifier et les procédures à mettre en place afin de les éviter.

Vallesella, Juin 2006